



Accueil > Collège > Diplômes
et attestations

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Diplômes et attestations

Le diplôme national du brevet

Le brevet

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Session 2020 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

Objectifs

Quelles sont les épreuves du brevet ?

Modalités d'attribution

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

Session 2020 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats **auront lieu les lundi 29 et mardi 30 juin 2020.**

Une **session de remplacement a lieu les lundi 14 et mardi 15 septembre 2020.**

Épreuves écrites du diplôme national du brevet 2019

	Métropole, La Réunion, Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane	Saint-Pierre-et- Miquelon
Lundi 29 juin	Français 1re partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 9h - 10h30	Mathématiques 8h30 - 10h30	Mathématiques 9h30 - 11h30	Mathématiques 10h30 - 12h30
Session de remplacement : lundi 14 septembre	Français 2e partie (rédaction) 10h45 - 12h15	Français 1re partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 13h - 14h30	Français 1re partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 14h - 15h30	Français 1re partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 15h - 16h30
	Mathématiques 14h30 - 16h30	Français 2e partie (rédaction) 14h45 - 16h15	Français 2e partie (rédaction) 15h45 - 17h15	Français 2e partie (rédaction) 16h45 - 18h15
Mardi 30 juin	Histoire et géographie enseignement moral et civique 9h - 11h	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 8h - 9h	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 9h - 10h	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 10h - 11h
Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 13h30 - 14h30	Histoire et géographie enseignement moral et civique 9h15 - 11h15	Histoire et géographie enseignement moral et civique 10h15 - 12h15	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie*) 10h - 11h
Session de remplacement : mardi 15 septembre	Langue vivante étrangère	Langue vivante	Langue vivante	Histoire et géographie enseignement moral et civique 11h15 - 13h15

15h - 16h30

étrangère
13h30 - 15hétrangère
14h30 - 16hLangue vivante
étrangère
15h30 - 17h

*Deux disciplines sur les trois

Objectifs

Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**.

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

Quelles sont les épreuves du brevet ?

Le brevet en bref

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

Sont évalués sur 100 points :

- le français
- les mathématiques

Sont évaluées sur 50 points :

- l'histoire-géographie
- les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

assez bien s'il cumule plus de 480 points

bien s'il cumule plus de 560 points

très bien s'il cumule plus de 640 points

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Les candidats individuels ne passent pas d'épreuve orale.

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie

En option

Un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

EN 3^e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est **renforcé**.

Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

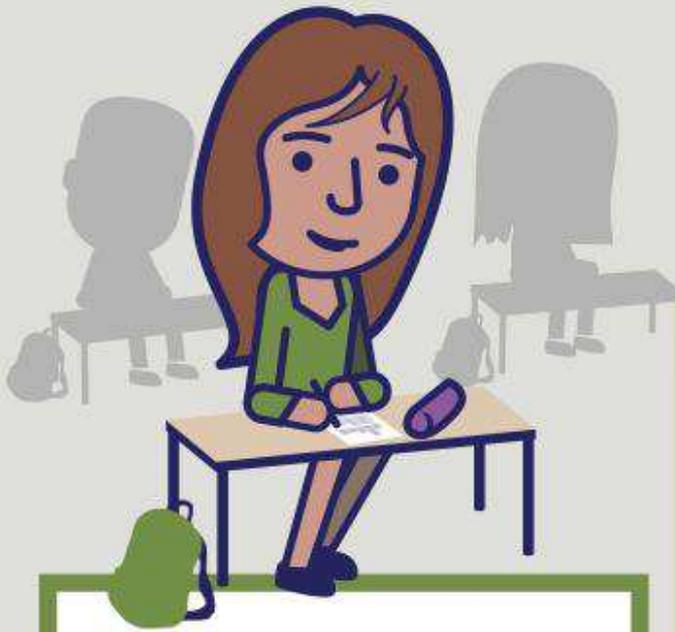
MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).

ÉPREUVE 5

ORAL

1 h

écrit

50 POINTS



ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.	oral individuel	100 POINTS
ou		
25 min.	oral collectif	100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS

MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS

MENTION
BIEN

+ DE **640** POINTS

MENTION
TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET









Téléchargez l'infographie "En 3e, un brevet équilibré et clarifié"

Modalités d'attribution

Le diplôme national du brevet comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle.

Les candidats des classes de troisième de collège se présentent en série générale.

Les candidats qui bénéficient de dispositifs particuliers ("3e prépa-pro", Segpa, ULIS, UPE2A, DIMA et, éventuellement sur dérogation du recteur, élèves bénéficiant de l'une des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies par l'article D. 332-6 du code de l'éducation ou élèves en situation de handicap) ont le choix de se présenter à la série générale ou à la série professionnelle.

Ces candidats ont le statut de "candidats scolaires", à l'exception des élèves des dispositifs DIMA qui se présentent comme "candidats individuels".

Candidats individuels

Sont concernés :

les élèves scolarisés au-delà de la classe de troisième

les élèves de troisième de l'enseignement privé hors contrat
les candidats suivant une instruction dans leur famille
les adultes non inscrits à une préparation au brevet dans un établissement

Élèves en situation de handicap

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements selon les dispositions prévues par [la circulaire du 3 août 2015](#) relative aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap.

Sections internationales

Une organisation particulière est prévue pour les élèves des sections internationales et des établissements franco-allemands :

les mêmes épreuves écrites que les autres candidats
une épreuve orale en langue française, passée en établissement comme les autres candidats
deux épreuves orales passées au sein de leur établissement et portant l'une sur la langue de la section ou l'allemand pour les établissements franco-allemands, l'autre sur la discipline non linguistique.

Sections bilingues français-langue régionale

Les candidats des sections bilingues français-langue régionale ont la possibilité de composer en français ou en langue régionale, lors de l'épreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Enseignement agricole

Les candidats des classes de troisième de l'enseignement agricole se présentent à la série professionnelle du diplôme national du brevet.

Une cérémonie républicaine de remise des brevets

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet est organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Les académies, en lien avec les établissements scolaires et les élus du territoire - maires, conseillers départementaux, etc.- organisent chaque année, **une remise officielle des diplômes obtenus l'année précédente**.

Cette cérémonie rassemble la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permet de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donne à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

Exemples d'épreuves : [des annales sont disponibles sur Éduscol](#)

Diplome.gouv.fr : attestations de diplômes en ligne

Dans le but de répondre à la forte demande d'attestations de diplôme égarées et de simplifier les démarches des usagers, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ont mis à disposition une nouvelle démarche en ligne : [diplome.gouv.fr](#). Ce service délivre des attestations numériques certifiées et permettra à des tiers de vérifier l'authenticité d'un diplôme.



[En savoir plus](#)

Page à consulter

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Qu'apprennent les élèves de 6 à 16 ans ? Découvrez le socle commun de connaissances de compétences et de culture

[Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

Site à consulter

Éduscol

Présentation détaillée du brevet : objectifs, organisation, modalités d'attribution, etc.

[Diplôme national du brevet](#)

Textes de référence

[Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution à compter de la session 2018](#)
note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017

Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution : modification
arrêté du 27 novembre 2017 - J.O. du 29 novembre 2017

Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale
note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016

Diplôme national du brevet : adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé
arrêté du 10 octobre 2016 - J.O. du 29 octobre 2016

Aménagements des examens et concours pour les candidats présentant un handicap

Examens et concours de l'enseignement scolaire : organisation pour les candidats présentant un handicap
Circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

Aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005

Mise à jour : novembre 2019